



Très bon week-end à toutes et tous !



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion et diffusez le ici

2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°92

Sommaire : Mouvement, Fonction publique, classe exceptionnelle, Inclusion, Programmes, Hors classe, ASH, PFSE, formation continue, paritarisme, BO



CAPD 3 juillet - 15h30

Ordre du jour : mouvement à TP, questions diverses



MOUVEMENT PROVISOIRE: suites ...

**Les groupes de travail pour le MOUVEMENT A TITRE PROVISOIRE se sont achevés mercredi
Capd le 3 juillet**

419 collègues restaient sans affectation au TD avec donc participation au mouvement à Titre provisoire.

110 collègues restent sans affectation à ce jour à l'issue des groupes de travail.

Les élu-es du SNUipp-FSU ont mené un gros travail de préparation en amont en lien notamment avec les doubles fournis des collègues et leur connaissance du terrain et ont suivi de près les travaux et ont informé les collègues concerné-es et informera les collègues au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le mouvement cette année est particulièrement compliqué et les affectations ont été difficiles même avec des barèmes élevés. Cela en lien notamment avec moins de fractions disponibles (refus de temps partiel notamment). Les groupes de travail sont désormais clos. **Les dernières nominations sont de fait compliquées voire très compliquées eu égard aux postes restants et loin des vœux et souhaits des collègues**, l'IA affectant sur les postes restant désormais vacants après étude des demandes

9 collègues ineat (qui arrivent dans le département - bienvenue à eux ! - ont pu être affectés également.

110 collègues restent aussi de fait sans affectation à ce jour notamment eu égard aux postes vacants qui restaient disponibles très éloignés des demandes ou faute de postes vacants puisque tous les postes disponibles ont été donnés.

Leur situation sera réétudiée, soit début juillet (il est possible qu'il y ait un nouveau groupe de travail rapide si quelques postes étaient disponibles qui se libéreraient suite aux résultats de plusieurs appels à candidature - mais rien de sûr à ce jour), **soit plus probablement fin août avant la rentrée (pas de date arrêtée à ce jour).**

A l'issue de ces nouveaux groupes de travail, certain-es d'entre eux auront une affectation, en fonction, là encore, des postes alors disponibles;

D'autres pourraient être "mis à disposition" (- à savoir remplacements sur la circonscription avec paiement des ISSR suite aux interventions du SNUipp-FSU -) dans les circonscriptions si pas de poste disponible, en attendant leur affectation sur un poste

vacant (qui ne sera pas obligatoirement dans la circonscription de "MAD")

Les circonscriptions des MAD ne seront donc connues que fin août.

Les élu-es du SNUipp-FSU continueront à suivre de près les situations de ces collègues.



Plusieurs APPELS à Candidature restent ouverts jusqu'au 4 juillet

TOUT EST ICI

COPIES au SNUipp-FSU

- Coordonnateur(trice) CASNAV ;
- Conseiller pédagogique départemental chargé de la mission d'accompagnement des dialogues pédagogiques et de gestion du 1er et 2nd degrés et de la communication institutionnelle ;
- 2 Conseillers pédagogiques dans la circonscription de Nice 1 et Nice 2 ;
- 2 Postes d'ERUN : circonscription de Nice 2 et circonscription de Val de Siagne
- Poste à profil : assistant(e) de la secrétaire générale de la DSDEN 06



NOUVEL APPEL : Coordonnateur(trice) REP Carros 3 Vallées » avant le mercredi 4 juillet 2018 à midi

Tout est ICI

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi



Fonction publique : 3 réunions pour rien !

Les premières rencontres des syndicats avec le ministère sur le chantier Fonction publique n'augurent rien de bon pour les cinq millions d'agents publics. La FSU a fait part de son opposition et de ses propositions pour l'amélioration du statut et de la carrière des fonctionnaires.

15 juin sur l'avenir des Comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), 22 juin sur la "rénovation du dialogue social", 27 juin sur les rémunérations, les groupes de travail avec les syndicats se succèdent au ministère de l'Action et des Comptes publics sans dissiper aucune des inquiétudes et des interrogations nées au moment de la présentation du projet. Sur la forme, la FSU a, une nouvelle fois, dénoncé la méthode de dialogue social du gouvernement : documents de travail non distribués à l'avance empêchant les organisations syndicales de préparer les réunions, calendrier de concertation trop serré, aucune réponse apportée aux questions posées, de réunions en réunions les mêmes scénarios sont proposés par l'administration...

Les CHSCT fragilisés

Le gouvernement propose la création d'une nouvelle instance qui intégrerait les CHSCT. La FSU a rappelé son exigence du maintien et du renforcement des CHSCT tant ils sont indispensables aujourd'hui dans la Fonction publique. Elle a redit son désaccord sur le projet gouvernemental et est intervenue fortement pour que soient préservées les compétences, le rôle des représentants des personnels et le fonctionnement des CHSCT.

Salaires : place au mérite et à l'indemnitaire

Le gouvernement a présenté les pistes envisagées : sécuriser le pouvoir d'achat dans un cadre « soutenable » de budget contraint, modifier la structure des rémunérations en donnant plus de poids aux indemnités et moins au traitement indiciaire, reconnaître plus le mérite comme levier de gestion des ressources humaines. La FSU a rappelé l'importance de la rémunération pour les agents publics. En effet, depuis 20 ans, le pouvoir d'achat des personnels qui font vivre la fonction publique a connu bien des dégradations : gel de la valeur du point d'indice et inflation. Le déroulement de carrière ne peut être un élément de « maintien » du pouvoir d'achat comme le prétend le gouvernement. La FSU a rappelé avec force la nécessité de mettre en discussion les revendications qu'elle porte, notamment en matière de revalorisation de la valeur du point d'indice, de refonte des grilles, d'intégration d'indemnités dans la rémunération indiciaire.

Les CAP toujours dans le viseur

Le gouvernement maintient le projet visant à supprimer les CAP et donc le droit des personnels à être défendus malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales. La FSU a réaffirmé avec force que ce projet mettrait en place une usine à gaz préjudiciable aux droits des personnels comme au bon

fonctionnement des services publics. La FSU demande une nouvelle fois et solennellement au gouvernement de revenir sur son projet. La prochaine réunion prévue mi-juillet ne doit pas être conclusive : la FSU exige la poursuite des discussions sur d'autres bases et appelle les personnels à signer et à faire massivement signer [la pétition](#) qu'elle met à leur disposition pour défendre les CAP, les CHSCT et leurs droits.



[Signez la pétition ici](#)



Les avis des IEN sont dans les boites iprof.

Sur Iprof :

- 1) Les Services
- 2) Accéder à la campagne CLASSE EXCEP. Cliquer sur OK
- 3) Consulter votre dossier
Cliquer sur l'onglet : Synthèse

Deuxième campagne classe exceptionnelle pour le 1/ 9/ 2018: 154 possibilités pour l'Académie

118 au titre du vivier 1

36 au titre du vivier 2

Pour le 06

64 au titre du V1

15 au titre du V2

Copie au SNUipp-FSU pour suivi.

Capd 3 juillet. Seul le SNUipp-FSU siègera en tant qu'expert.

[Le dossier du SNUipp-FSU](#)

inclusion

élèves perturbateurs

souffrance des personnels

Le SNUipp-FSU, en collaboration avec un centre de recherche universitaire, mène une enquête sur les enseignants du primaire et l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Itinéraire professionnel, activités d'enseignement auprès des élèves en situation de handicap, relations avec l'ensemble des acteurs de l'école : le SNUipp-FSU, en collaboration avec une équipe de recherche universitaire, lance une étude auprès de la profession pour établir un état des lieux de la scolarisation des élèves en situation de handicap, treize ans après la loi de 2005.

Remplir l'enquête



Des programmes ajustés ou réécrits ?

Moins de deux ans après la parution des nouveaux programmes de 2016, le ministre publie des « ajustements » qui suscitent l'exaspération dans les écoles. Ces projets de clarification et d'ajustement des programmes en mathématiques, français et éducation morale et civique (EMC) votés par le Conseil supérieur des programmes (CSP) le 14 juin dernier seront présentés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 6 juillet prochain.

Le discours de la méthode

« Il faut rompre avec ces vieilles habitudes qui consistent à défaire ce que les précédents ont mis en place » avait-il dit. La formule a peu duré et le naturel est revenu au galop semble-t-il au service d'une méthode ministérielle consistant à faire croire que des programmes qui n'ont pas deux ans seraient à l'origine de tous les maux de l'éducation nationale.

Les programmes de 2016 élaborés par le CSP, instance indépendante, avait ensuite fait l'objet d'allers-retours avec les organisations représentatives présentes au CSE dont celles des enseignants ce qui avait permis dialogues et ajustements. Aujourd'hui, on peut largement en douter puisque [ces projets d'ajustements](#) sont déjà publiés et disponibles. Aussi quel que soit l'avis de la communauté éducative, la parole ministérielle fait foi et elle a manifestement largement inspiré les membres du Conseil national des programmes.

Lire la suite



Hors-classe : pas de déclassement !

Les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018 accumulent les problèmes entre avis injustes, critères de départage pénalisant les anciennes institutrices et instituteurs et nombre de promotions toujours inconnu. Le SNUipp-FSU propose aux enseignantes et enseignants d'interpeller le ministre à travers une pétition.

D'une part, les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendrent de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, à minima, comme très satisfaisant. De surcroît, ces avis ont un caractère pérenne et figent l'appréciation portée sur les enseignants.

D'autre part, à ce sentiment d'injustice, peut s'en ajouter un autre dans les départements où, en cas de départage de barème, c'est l'ancienneté dans le corps des PE qui est prise en compte et non l'ancienneté de l'ensemble de la carrière des agents, désavantageant ainsi fortement les collègues ayant changé de corps ces dernières années.

Nous voulons

C'est pourquoi nous demandons au ministre d'intervenir immédiatement afin que :

- l'engagement d'augmenter les volumes des promotions soit respecté et confirmé dès maintenant ;
- l'ensemble des avis puisse faire l'objet d'un recours ;
- ces avis soient révisables dès l'année prochaine ;
- en cas d'égalité de barème, l'ancienneté de service soit prise en compte sur l'ensemble de la carrière.

S'il a été possible de co-signer à quatre organisations (SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT et CGT Educ'action) une lettre ouverte au ministre, il n'a pas été possible de finaliser ensemble une pétition.

Nous lançons donc aujourd'hui une pétition sur la hors-classe du seul SNUipp-FSU : <https://hors-classe-pour-tous.fr/>



FORMATION CONTINUE « ASH »

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (MFIN) 2017-2018 :

La Circulaire n° 2018-068 du 18-6-2018 est parue au BO n° 25 du 21 juin 2018.

Formation continue des enseignants : **Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers - année scolaire 2018-2019**

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au CAPPEI, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national.

Pour rappel, les modules de formation d'initiative nationale sont ouverts à l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation pour approfondir leurs compétences, donc les enseignants spécialisés, les enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires.

Inscriptions : cette année les CAPD doivent se tenir avant le 14 septembre

Les candidatures sont recueillies par le responsable académique de la formation continue qui doit les transmettre « ***avant le 14 septembre délai de rigueur*** » à la DGESCO.

Pour rappel, les collègues sortant de CAPPEI, et c'est la première année, ont de droit accès aux MIN dans la limite de deux modules par an et d'un total de 100H (pendant les 5 ans qui suivent l'obtention du CAPPEI).

L'Ia vient de nous indiquer qu'une circulaire est en préparation.



PFSE Nice 2018-2019 : toutes les infos à savoir !!!

Le SNUipp FSU 06, syndicat majoritaire des enseignants du 1er degré, dans toute la France et dans notre département (7 élus sur 10 en Commission Administrative Paritaire), est en lien avec la profession et en particulier les nouveaux collègues.

C'est pourquoi vous trouverez régulièrement des articles destinés au début de carrière sur notre site.

[Notre dossier complet](#)



Tous les stages à candidature individuelle sont annoncés " hors temps de travail". Quelle régression !

Et l'IA lors du CTA qui s'est targué d'avoir créé des postes de BD pour augmenter le nombre de départs.

De plus lors du conseil de formation puis en CTA rien n'a été indiqué aux syndicats . Quelle transparence !

Le SNUipp-FSU met ce point à l'ordte du jour de la CAPD du 3 juillet.



Inscriptions PAF "peau de chagrin"

Inscriptions Stages Formation Continue

Les inscriptions se font exclusivement sur Internet et uniquement pour les stages à candidature individuelle

Ouverture du service d'inscription sur Internet : du 25/06/2018 jusqu'au 17/09/18

DOUBLES au SNUipp-FSU de vos demandes

[Tout est ici](#)



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

[Lire la suite et modèle de lettre](#)

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr Adresse : 34 avenue du docteur
Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 -

Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez
votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos